

Article original

Le lien mère–fille dans l'inceste : violence et répétition

Relationships between mother and daughter in incest pathology: Violence and repetition

L. Razon

EA 3071 « Subjectivité, lien social et modernité », faculté de psychologie, université de Strasbourg, 12, rue Goethe, 67000 Strasbourg, France

Résumé

Lorsque la loi de l'interdit de l'inceste ne structure pas les relations familiales alors prédomine une violence fondée sur une domination des uns par rapport aux autres. Cet article aborde la spécificité du lien mère–fille dans les cas d'incestes, principalement en soulignant à quel point l'enfance des victimes est vécue du côté d'un rejet maternel primaire. La violence maternelle s'exprime exceptionnellement par des passages à l'acte mais bien plutôt par une attitude de rejet ou de non-investissement de l'enfant. Une quête affective liée à cette détresse originaire s'installe et l'abuseur, non inscrit dans la loi mais dans la perversion du lien, abuse de cette détresse. Par ces actes, il renforce le cortège de violence fait à l'être et plus encore à l'être féminin. Le cas présenté met en évidence qu'au-delà de l'acte incestueux, c'est l'ensemble des liens intra-familiaux qui s'inscrivent dans la psychopathologie. Et que la violence, comme conséquence de ce désordre, perdure comme symptôme et donc appel à la parole.

© 2013 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

Mots clés : Violence maternelle ; Inceste ; Répétition ; Lien mère–fille

Abstract

When family relations are not structured around laws that forbid incest, then prevails violence based on the domination of some over others. This article develops the specificity of the mother–daughter link in incestuous circumstances and how the victim's childhood is experienced as early maternal rejection. Maternal violence is exceptionally expressed through deeds but more so through attitudes of rejection or of lack of engagement to the child. A quest for affection associated to the original distress sets in and the abuser, who does not live by the law but rather in the perversion of the relation, exploits this distress. Through these acts, he reinforces the violence on the other and particularly on the feminine gender. The case study that this article presents highlights that beyond the incestuous act, the entire intra-family links fall within psychopathology. It also shows that violence, which is a consequence of this disorder, persists as a symptom and therefore needs to be voiced.

© 2013 Elsevier Masson SAS. All rights reserved.

Keywords: Maternal violence; Incest; Repetition; Mother–daughter relationship

La loi de l'interdit de l'inceste se transmet de générations en générations et donc s'inscrit dans les relations et les paroles des parents envers leurs descendants. Chacun est ainsi soumis ou en terme clinique, sujet de la loi ; cette dernière constituant l'échange par excellence. Joël Clerget insiste sur ce point lorsqu'il écrit que « la loi est ce qui fonde la médiation des êtres humains dans la reconnaissance de leurs différences » ([1], p. 82). Différence des sexes et des générations permettant comme le rappelle Jacques Hochmann à « tout individu dans une famille de se situer à un nœud particulier du réseau des

échanges » ([2], p. 144) cela afin de prendre place et de siéger dans son statut de parent ou d'enfant. En d'autres termes, afin d'être à sa place dans sa filiation. Être reconnu dans sa différence signifie également reconnaître l'autre dans son désir singulier comme un être parlant porté par son désir.

Si la loi psychique de l'interdit de l'inceste ouvre à la séparation synonyme d'une différenciation nécessaire d'avec l'objet maternel afin d'accéder au processus d'individuation, elle ouvre dans le même mouvement à une fonction d'interdit. Denis Vasse résume parfaitement les fonctions de la loi : « La loi est l'instance qui brise toute relation duelle ou plutôt qui n'autorise pas l'installation dans une telle relation » ([3], p. 7). L'interdit viendrait contrarier dès l'origine cette tendance du désir à

Adresse e-mail : laure.razon@unistra.fr

vouloir se fixer à l'objet originaire, objet qui néanmoins selon Freud crée le désir incestueux : « Ce fut vraiment la mère qui provoqua, éveilla même peut-être, les premières sensations génitales voluptueuses, et cela en donnant aux enfants les soins corporels nécessaires » ([4], p. 165).

Au sein de la famille incestueuse, non inscrite dans la loi de l'interdit de l'inceste, prédomine la violence ; celle de l'agresseur en particulier s'exprimant par des actes mais également instaurant un lien duel maintenant ainsi un perpétuel climat d'insécurité et d'angoisse d'abandon et/ou de mort. Les pulsions de mort prennent la forme de destruction, d'annulation de l'autre ou d'emprise. Si la psychopathologie de l'agresseur incestueux permet d'entendre les enjeux d'un passage à l'acte, un autre aspect se révèle central à analyser afin de comprendre les nouages de cette problématique : l'étude du lien mère–fille placé lui aussi sous l'angle d'une violence si présente, qu'il y a pour l'enfant incesté un écho de celle mise en place par l'agresseur.

Avant d'aborder cette question dans sa dimension théorique, je présenterai dans le premier temps de mon propos une vignette clinique pointant toute la complexité des enjeux familiaux lorsque la loi n'est pas le point d'ancrage de chacun des membres de la famille.

1. Marie ou la violence d'une vie

Depuis mes recherches en thèse [5], j'ai eu l'opportunité de rencontrer, toujours dans une démarche de chercheur, des victimes d'inceste. Ces entretiens permettent de continuer à élaborer sur cette problématique et de développer certains axes dont celui traité ici : la spécificité du lien mère–fille.

Concernant Marie, les entretiens se sont déroulés à l'université et sont basés sur mes prises de notes lors des rencontres. L'anonymat est respecté : les changements de prénoms et les dates sensiblement modifiées sans nuire, cependant, à la logique de son histoire.

De plus, s'il s'agit dans le cas présent d'un inceste frère–sœur, néanmoins, ce n'est pas spécifiquement l'étude de ce lien que je privilégie ici, si ce n'est dans ce qu'il exprime de la confusion des places dans laquelle sont pris ces enfants. Confusion conséquence de l'absence de loi de l'interdit de l'inceste structurant les liens familiaux : confusion issue d'une défaillance sur ce registre tant du côté paternel que maternel.

Ces éléments du cadre posés, voici l'histoire de Marie, telle qu'elle a pu l'exprimer et telle que j'ai pu l'entendre.

Marie est une jeune fille de 20 ans rencontrée à trois reprises lors d'entretiens de recherche. Elle est l'unique fille d'une famille de quatre enfants et a vécu l'inceste de l'âge de six/sept ans à 13/14 ans avec son frère, Fabien, âgé de dix ans de plus qu'elle.

Elle est perdue dans le temps, confrontée à un désordre intérieur important. Souvent très confuse dans ses propos, elle me fait parfois vivre cette confusion ainsi qu'une impossibilité de penser, d'élaborer ou même d'associer.

Fabien apparaît comme celui qui soutient la famille, s'occupant des enfants, entretenant la maison alors que ses parents travaillent et se reposent sur lui pour cette organisation interne. Nous pouvons nous demander à quelle fonction

il fut mis et autorisé à être dès l'enfance. Mais également dans quelle position psychique il s'est engouffré, comme le font préférentiellement certains enfants lorsque les parents ne tiennent pas leur place parentale. Ainsi, nous constatons que Fabien ne s'inscrit pas exclusivement comme substitut paternel mais principalement comme substitut d'un idéal maternel. En effet, depuis l'enfance plutôt que d'occuper un statut de frère, Fabien représente pour Marie ce substitut idéalisé : « c'était une petite mère... il était presque plus attentionné que ma mère... J'éprouvais beaucoup d'amour pour lui, c'était ma référence ».

De cette période – entre six/sept ans et 13/14 ans – où les souvenirs reviennent progressivement, Marie renvoie l'image d'un corps brisé, continuellement cassé et en souffrance. À neuf ans, elle fit une décalcification des vertèbres nécessitant une hospitalisation de trois semaines. Durant deux mois, son bras droit fut atteint de paralysie sans que personne ne pût donner une explication scientifique à cette pathologie. Deux ans après, elle fut conduite d'urgence à l'hôpital, souffrant de constipation. Puis, elle eût « sept plâtres en deux ans ». S'ajouteront par la suite, des épisodes anorexiques et une courte expérience du côté de la toxicomanie. Symptômes multiples d'un corps en souffrance en raison d'une violence vécue impossible à symboliser.

Actuellement, les relations avec son frère sont rares mais demeurent corporelles et violentes : « on arrête pas de se battre, on se bat physiquement et on se fait mal on se donne des coups, c'est toujours lui qui vient me provoquer, il vient me chercher, il a besoin d'un contact physique ça passe par les coups, en général, il me fait mal, à chaque fois il y a ma mère qui pousse des hauts cris : “vous allez me la casser”, il me rentre dedans ». Marie subit sous une forme différente cette constante mise à mal de son être.

De son enfance, les parents de Marie sont décrits comme absents. Il ne s'agit pas tant d'une absence physique (liée à leur travail), mais bien plutôt d'une absence psychique, se fondant sur une pauvreté voire une absence de liens, de souvenirs, et plus encore comme nous le verrons plus loin de parents ne tenant pas leur place dans la filiation.

Alors qu'elle était âgée de 14 ans, son père fit une hémiplegie l'astreignant à rester à la maison, ce qui bouleversa l'équilibre familial. Il devint plus présent, au quotidien, depuis sa maladie, bien que Marie constate qu'il s'est installé comme le « cinquième enfant » de la famille en appelant sa femme « maman ». Vers 18 ans, Marie dit découvrir son père, mais elle s'aperçoit que celui-ci s'est pris d'un besoin de lui parler et d'être materné par elle. Un père probablement confus tant dans le lien à son épouse qu'à ses enfants et principalement concernant Marie. La bascule dans le handicap met probablement en avant une fonction paternelle déjà défaillante et pointe cette confusion des places transmise dès l'origine des liens avec ses enfants.

Le lien à sa mère est également très particulier et il ne semble exister pour Marie que lorsqu'elle est malade. Par rapport à l'anorexie elle évoque ceci : « Là, elle a été géniale parce qu'il n'y avait pas vraiment de contact au niveau des paroles mais elle a fait attention pendant deux/trois mois le temps que je mange normalement puis après c'est redevenu... ». Concernant son genou plâtré : « ma mère s'est occupée de moi pendant trois

mois même plus longtemps après, car j'ai mis du temps à marcher seule trois mois pour marcher correctement et six mois pour marcher sans béquilles. Tout mon temps, je le passais à la maison puis ma mère s'est appuyée sur moi aussi parce que bon elle sentait que j'étais plus mûre par rapport à ce qui se passait dans la famille donc on discutait énormément de sa jeunesse à elle de ce qu'elle vivait avec mon père. Ça s'est étalé sur deux ans... si je me couchais à une ou deux heures du matin c'est parce que j'avais discuté (ou plutôt écouté) trois ou quatre heures avec ma mère, elle ne se rendait pas compte que j'étais fatiguée le lendemain à l'école». Sans le savoir, Marie pointe la défaillance maternelle ; cette mère objet d'étayage qui fait basculer rapidement le lien dans une inversion des rôles. «C'était pas ma mère parce que on se parlait pas qu'on avait rien à se dire et que l'on vivait l'une à côté de l'autre, l'une à côté de l'autre sans se voir». Notons le lapsus révélateur de cette difficulté d'individuation.

Concernant les faits incestueux, elle préfère maintenir le secret : «parce que c'est mieux comme ça, ma mère est trop fragile elle se sentirait mal dans son rôle de mère ça impliquerait trop de choses, c'est dire à ma mère toi tu as pas vu tu as pas été une bonne mère tu as pas fait attention et à mon père c'est pareil : t'as pas été assez présent t'as pas fait attention à ce qui se passait sous ton toit... si quelque part j'ai du ressentiment vis-à-vis de mes parents parce que justement ils n'ont pas joué leur rôle de parents».

Dans ses relations au quotidien, Marie énonce : «je me perds dans les gens», se trouvant dans l'impossibilité d'exprimer son désir, se fondant plutôt dans celui de l'autre. Incapable de dire non, cela la renvoie à la scène incestueuse : «quelque part je l'ai voulu en ne disant pas non, ainsi l'autre n'a senti aucune résistance», cet autre sera par la suite référé à tous ses investissements amoureux. Cet «autre» indifférencié, miroir de son indifférenciation, la situe inéluctablement dans une place interchangeable.

L'une de ses premières relations avec un homme nous est ainsi décrite : «je jouais avec ce garçon, je ne voyais pas d'avenir avec lui jamais je pouvais imaginer que je pouvais avoir des enfants avec lui... je ne pouvais pas, peut-être aussi par rapport à la cellule familiale comme elle fonctionnait j'avais peut-être pas envie que ça recommence... je me vois pas mère non plus je pouvais pas m'imaginer tout ça». Ses relations aux hommes furent insatisfaisantes ; elle les plaçait sous l'angle de la séduction puis d'un plaisir sadique à les humilier : «à chaque fois que j'avais une relation avec un homme cela me rappelait un certain scénario déjà ancien qu'à la rigueur je mettais moi-même en scène». Alors elle espéra mieux avec des femmes : «je pensais qu'avec les femmes ce serait différent, aujourd'hui ni l'un ni l'autre ne me convient ; je me sens indigne d'être aimée».

Au terme de cette vignette clinique, nous constatons à quel point l'absence d'interdit de l'inceste structurant les liens, places et différenciations fait défaut chez chacun des membres d'une même famille, fait naître une violence dont l'acte incestueux apparaît comme une forme parmi d'autres.

2. Quelques repères sur la psychopathologie de la famille incestueuse

Lorsque l'interdit de l'inceste ne structure pas la famille et insuffisamment chacun des parents, le système relationnel se situe dans un en-deçà de la triangulation où prédomine un impossible accès à la question de la séparation. Comme le souligne Paul-Claude Racamier : «l'inceste ce n'est pas l'Œdipe, c'en est même tout le contraire» ([6], p. 50). Au sein des familles incestueuses, Jacques Hochmann confirme que «l'expérience triangulaire frustre continuellement le désir fusionnel et est génératrice d'une angoisse de séparation» ([2], p. 146). Ainsi est mis à distance tout ce qui se présente sous l'angle d'une loi, d'une triangulation, d'une tiercéité dans la construction du lien à l'autre. Afin de contourner l'aspect insoutenable des angoisses de mort et de séparation, réminiscence de carences précoces de l'enfance de chacun des protagonistes, l'exclusion de la loi, et principalement la mise à distance de sa fonction séparatrice, se présente comme une défense, dans l'objectif de rester fixé à cette quête d'une relation première avec la mère autre qu'insuffisamment structurante. Pour chacun des membres de la famille, des carences originaires, d'un vécu de détresse psychique, naîtront à la fois fixation et quête de l'objet premier, enrayant le processus de séparation.

Quand la loi est absente, aucun sujet n'est assigné à la place requise dans la généalogie. Les confusions s'installent et l'échange triangulaire relève de l'impossible tout comme l'accès à la différenciation.

Le tableau clinique des pères incestueux entre dans ces grandes lignes, je l'avais souligné : «si aucun abuseur incestueux ne peut assumer la fonction de père symbolique, c'est qu'il n'a pas été lui-même inscrit dans une position de fils ou que le père a manqué» ([5], p. 210). Cette loi, insuffisamment transmise tant dans les repères identificatoires au père que dans les liens défectueux avec la mère, rend père et mère incapables de transmettre ce qui n'a pas pu faire point d'ancrage en eux.

3. Mère-fille : étude d'un investissement défaillant

L'absence. Ce terme résume la place et la parole de ces mères d'enfants victimes d'inceste. Ces femmes répondent d'une absence à plusieurs niveaux : absentes dans leur rôle de mère et conjointe, absentes dans la capacité à protéger leur enfant, absentes dans la parole et dans la loi et silencieuses quant à leur désir. Dans le lien à l'abuseur, elles s'inscrivent principalement dans un lien de dépendance, voire dans une relation anaclitique, le but principal étant de se protéger de leur violence ; le lien se situe prioritairement dans un mode duel et non triangulaire. Ce rapide profil pointe non seulement une défaillance quant à la place donnée à l'enfant mais dans le même temps une défaillance quant à leur rapport, voire structuration à l'interdit de l'inceste.

Ce qui interroge dans le lien mère-fille au sein d'une famille incestueuse, c'est que presque tous les enfants abusés furent à l'origine des enfants rejetés, tant d'un point de vue affectif que dans une place d'enfant. Au-delà de la psychopathologie des

abuseurs, quel lien existe-t-il donc entre une mère rejetante et un inceste consommé ?

Ce que redoute la victime d'inceste, tout comme ce fut le cas pour Marie, c'est de perdre l'illusion de l'amour maternel, seul pôle qu'elle espère constamment protecteur. Par conséquent, elle s'inscrit continuellement dans une forte demande et dépendance orale. Précarité et fragilité d'un lien mère–fille pouvant se rompre à tout moment et se vivre sur le registre d'un rejet tranchant et définitif. Mieux vaut donc préserver une attache, si fragile, si nocive, si destructrice soit-elle afin de se convaincre que cela permet de combler le vide narcissique entrouvert par les carences maternelles. L'enfant recherche par une identification adhésive à se « coller » à cette mère imaginaire et à son désir, également dans l'espoir de conserver un lien, sous l'angle de la bonne mère et du bon objet. Cependant en contrepartie l'être de désir s'efface, la position passive se renforce et l'individuation ne s'envisage même plus. Comme le développe Françoise Couchard : « sa prétendue passivité apparaît fréquemment comme le seul moyen défensif qu'elle a en sa possession » ([7], p. 78).

Les victimes d'inceste s'inscrivent toujours dans une forte demande et dépendance orale. Le corps à corps mère–enfant ayant été insuffisamment enveloppant, la séparation psychique de l'univers maternel s'annonce difficile. Cette quête affective maternelle entraînera une confusion de langues entre l'enfant et l'adulte, pour reprendre les propos de Ferenczi [8] ; confusion du fait qu'un adulte, entendant la demande affective de l'enfant, lui restitue en acte ce qui demandait à être restauré psychiquement par la parole. Ainsi, Julien Bigras avance que l'attitude maternelle porte atteinte directement à l'être féminin. « La plupart du temps le sexe même de ces petites filles a d'emblée été disqualifié [...] la petite fille est donc porteuse d'un vide au départ » ([9], p. 56). Nouant la question mère–père–enfant, cet auteur souligne à quel point la désertion maternelle constitue un facteur favorisant « l'inceste en creux » tel qu'il le définit. La mère creuse, par ses absences et son comportement de rejet, un espace vide (creux) où le futur abuseur, lui-même inscrit dans un lien pervers à l'autre, s'engouffrera. L'enfant au plus profond de sa détresse se laisse séduire par l'illusion perverse d'une réparation et si comme le souligne Julien Bigras, « elle se jette dans les bras de ce père lorsqu'il abuse d'elle [...], c'est pour se nier à elle-même son propre état de mal-être, de froid, de manque et même de non-être » ([10], p. 155). Ainsi, lorsque la nécessaire dimension organisatrice de la séduction originaire, inscrite normalement dans les premiers liens mère–enfant, a manqué, elle cherchera à se jouer dans un lien à l'autre, ici incestueux. L'enfant subirait une situation dont elle n'a pas eu le loisir de jouir primordialement, c'est-à-dire pour reprendre les propos de Françoise Couchard : d'« être manipulée par les mains tendres de la mère se laissant glisser vers le plaisir régressif d'une dépendance et d'une confiance totale » ([7], p. 78).

Alors que l'enfant recherche réparation, place de sujet inscrit dans un désir, avec l'inceste, à l'inverse, il découvre la violence du lien à l'autre en se trouvant ravalé comme objet de son emprise. Il y a là l'écho d'un lien qui ne fait pas point d'inscription, lieu de sécurité, nouage des repères dans une rencontre structurante à l'autre. Écho d'une violence liée à la fois à

un vécu de rejet de son être et à une absence de loi ; écho d'une double fonction parentale défaillante voire absente à leur égard.

Par conséquent pour saisir la question incestueuse, il importe d'entendre que le lien à la mère reste en arrière-fond de la problématique. L'acte incestueux renvoie la victime à un « déjà vécu » au sein de la relation préœdipienne : c'est-à-dire de cette place d'enfant qu'elle ne peut occuper. Sur le plan de la structuration psychique, une faille s'est installée dès la naissance et si nous poussons un peu plus loin les investigations, nous constatons que la transmission d'une telle violence est héritée du lien de ces mères avec leur propre mère. Par un processus d'identification à l'agresseur tel que l'expliquait Mélanie Klein : « les désirs inconscients de mort que la petite fille éprouvait pour sa mère sont reportés sur son propre enfant lorsqu'elle devient mère » ([11], p. 109). L'amour maternel fit défaut sur au moins deux générations, engendrant la quête d'un idéal et dans le même temps compromettant la triangulation œdipienne, basée entre autres sur la question de la séparation. Ici source d'angoisses.

Au vu de ce qui se joue de violent dans le lien parents–enfants, il semblerait que pour les victimes la violence de l'abuseur fasse écho à la violence maternelle. Le rapport à la descendance se réalise dans un corps à corps destructeur dominé par cette violence fondamentale développée par Jean Bergeret [12]. Le rapport à l'autre de la filiation se régit dans une dualité où l'un des deux protagonistes se retrouve forcément de trop et doit disparaître psychiquement. La relation mère–fille reste duelle et la cohabitation entre deux générations est inconcevable ; l'une d'entre elles étant vouée dès l'origine à être effacée afin que l'autre survive : « un des deux termes doit disparaître. Il n'y a pas de place dans l'imaginaire, à la fois pour les parents et pour les enfants » ([12], p. 32). Cette phrase de Jean Bergeret explique que dans la famille incestueuse également, il n'y a pas de place non plus pour le désir de l'autre en tant que sujet.

Plusieurs auteurs comme Eliacheff ont récemment revisité le lien mère–fille [13], plus encore, Ruiz l'a développé dans sa dimension de haine [14], reprenant la question du ravage et de la violence exposée par M.-M. Lessana [15]. Et dans l'inceste, il s'agit d'un type de destruction singulier où toutes ces dimensions demeurent à vif, sans dépassement vers une pacification de la relation.

4. Conclusion

Issue d'une telle psychopathologie parentale, la victime d'inceste est confrontée dès la naissance à la violence tant maternelle que paternelle, non intégrée, qui se conclut par un rejet de leur être : être féminin, être de désir. Ainsi, lorsqu'elle se soumet aux demandes de l'autre, elle cherche, quelque part, à esquiver la destruction originaire, à tempérer tout ce cortège de violence, seul héritage du lien parents–enfants. Mais en se fixant dans un aménagement de type fusionnel, elle se coupe d'elle-même tout autant de sa filiation que de sa place d'enfant.

Lorsque l'enfermement incestueux devient trop dévastateur et quand l'illusion d'un amour maternel s'effondre, lorsqu'à nouveau la mère fuit et abandonne son enfant à son destin,

l'enfant a comme issue de secours une violence envers lui-même ou un autre ou encore la mise en parole ou en symptômes de son enfance dévastée auprès d'une personne en qui il tente à nouveau de placer sa confiance. C'est là un appel douloureux à la vie, tout comme celui de Marie perdue en elle-même, qu'il importe à nous praticien, de savoir entendre.

Déclaration d'intérêts

L'auteur déclare ne pas avoir de conflits d'intérêts en relation avec cet article.

Références

- [1] Clerget J. Être père aujourd'hui. Lyon: Chronique Sociale; 1979.
- [2] Hochmann J. Pour une psychiatrie communautaire. Paris: Seuil; 1971.
- [3] Vasse D. Un parmi d'autres. Paris: Seuil; 1978.
- [4] Freud S. Nouvelles conférences sur la psychanalyse. Paris: Gallimard; 1932.
- [5] Razon L. Énigme de l'inceste. Paris: Denoël; 1996.
- [6] Racamier PC. Autour de l'inceste. *Gruppo* 1991;7:49–65.
- [7] Couchard F. Emprise et violence maternelles. Paris: Dunod; 1991.
- [8] Ferenczi S. Psychanalyses IV. Œuvres complètes. Paris: Payot; 1982.
- [9] Bigras J, Balasc C. Ce qui se joue dans l'inceste père-fille. Remarque sur une destruction d'identité. *Nervure* 1988;2:54–64.
- [10] Bigras J. La folie en face. Paris: Robert Laffont; 1986.
- [11] Klein M, Riviere J. L'amour et la haine. Paris: Petite Bibliothèque Payot; 1984.
- [12] Bergeret J. La violence fondamentale. Paris: Dunod; 1984.
- [13] Eliacheff C, Heinich N. Mères-filles : une relation à trois. Paris: Albin Michel; 2002.
- [14] Ruiz L. La mère séductrice perverse. *Clin Mediterr* 2010;82:299–315.
- [15] Lessana MM. Entre mère-fille : un ravage. Paris: Fayard/Pluriel; 2002.